

Un important rapport conclut à l'illégalité des rodéos au Québec

Le rapport a été déposé au *Comité consultatif sur les rodéos* créé en août 2017 par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

MONTRÉAL, QUÉBEC – Le professeur de droit Alain Roy de l'Université de Montréal a rendu publiques les observations et analyses effectuées par le D^r Jean-Jacques Kona-Boun, médecin vétérinaire anesthésiste (DMV, MSc, DACVAA) des vidéos tournées lors des 20 rodéos qui ont eu lieu à Montréal et à St-Tite l'été dernier.

Comptant plus de 600 pages, le rapport dans lequel s'inscrivent ces observations fait suite à la demande d'injonction qu'avait déposée le professeur Roy et ses étudiant-e-s au printemps dernier pour obtenir l'annulation des activités de rodéo organisées dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal.

Aux termes d'un règlement homologué par la Cour supérieure du Québec, le professeur Roy avait obtenu le droit de dépêcher trois observateurs à tous les rodéos de Montréal et de St-Tite, avec accès illimité aux installations et aux êtres animaux.

Lui-même présent durant les 45 heures au cours desquelles se sont étalés les 20 rodéos en question, le D^r Kona-Boun a ensuite passé plus de 360 heures à visionner les vidéos tournées sur place, image par image. Sa conclusion est sans équivoque :

« Les activités de dressage qui ont cours dans le cadre des rodéos tenus conformément aux normes appliquées à Montréal et à St-Tite soumettent les chevaux et les taureaux qui en sont l'objet à des risques de lésions, telles que des fractures ou d'autres blessures sérieuses. Il en va de même des activités de prise de veaux au lasso et de terrassement de bouvillons. La détresse psychologique vécue par l'ensemble des animaux utilisés lors de telles activités est également bien réelle ».

– D^r Jean-Jacques Kona-Boun, DMV MSc, DACVAA

Que le gouvernement du Québec assure le respect de sa propre loi

Adoptée en décembre 2015 par l'Assemblée nationale du Québec à l'unanimité des députés présents, la nouvelle *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* interdit les abus ou mauvais traitements pouvant affecter la santé des êtres animaux ou les actions ou omissions les exposant à de la détresse.

Selon le professeur Roy, les observations et analyses du D^r Kona-Boun permettent de conclure à une violation de la loi :

« Le traitement réservé aux chevaux, taureaux, veaux et bouvillons utilisés dans le cadre des rodéos est inconciliable avec les dispositions de la nouvelle loi, l'animal n'étant plus considéré comme un objet, mais comme un "être doué de sensibilité" dont le bien-être et la sécurité doivent être assurés ». – P^r Alain Roy

Il revient maintenant au comité consultatif sur les rodéos mis en place par le MAPAQ d'étudier les observations et analyses du D^r Kona-Boun et d'en tirer les conclusions qui s'imposent. Un rapport de ses travaux est attendu d'ici l'automne prochain.

Aux yeux du professeur Roy, la population québécoise est en droit de s'attendre du gouvernement du Québec qu'il assure le respect de sa propre loi :

« À défaut d'agir, le gouvernement devra assumer les conséquences de ses décisions. Les défenseurs du droit animalier sont maintenant suffisamment organisés pour défendre la cause qui est la leur en usant de toutes les expertises et ressources judiciaires à leur disposition ». – P^r Alain Roy

Pour accéder à l'ensemble des éléments du dossier, se rendre à www.alainroy.ca et cliquer sur :

« Dossier RODEO File »

Contact : Patricia Bittar (514) 926-9841

Des vétérinaires et des éthologues réagissent aux données et aux analyses du D^r Jean-Jacques Kona-Boun

« En tant que vétérinaire depuis plus de 20 ans, président de la Humane Society Veterinary Medical Association, ainsi qu'ex président de la Society for Veterinary Medical Ethics, j'ai été profondément troublé par les vidéos et les images des rodéos de Montréal et de St-Tite qui m'ont été fournies. La fréquence à laquelle les animaux semblent subir des blessures physiques – réelles, probables ou potentielles – est alarmante, sans parler des signes de peur et de douleur que bon nombre d'animaux affichent au cours des activités de ruade ou de prise au lasso. Le fait que nous débattions encore de la sensibilité animale en 2018 est vraiment décourageant : à la lumière de l'examen des données qui m'ont été soumises, il est indéniable que le bien-être des animaux est sérieusement compromis. De nombreux événements de rodéo, par leur nature même, exposent les animaux à un risque véritable de blessures multiples. »

— D^r Gary Block, DMV, MS, DACVIM, médecin vétérinaire, président de la Humane Society Veterinary Medical Association

« Forcer les animaux à se produire dans des situations où ils montrent des signes évidents de détresse extrême, et courent le risque des blessures entièrement évitables, est un prix bien trop élevé à payer pour la gloire et le divertissement des êtres humains. »

— D^r Paul McGreevy, Ph.D., BVSc, médecin vétérinaire et éthologue, professeur de science du comportement et du bien-être animal à la Sydney School of Veterinary Science, Australie

« Le rodéo est indéniablement brutal. Il menace la vie des animaux concernés et trop souvent y met fin. Que cette activité soit commercialisée en tant que sport est tout aussi inquiétant. Allons-nous, nous adultes, prendre plaisir à la douleur et à la souffrance des animaux? Allons-nous enseigner à nos enfants que ce comportement est non seulement acceptable mais divertissant? Le lien entre les mauvais traitements infligés aux animaux et les mauvais traitements infligés aux humains est bien établi. Les activités telles que le rodéo qui terrifient les animaux et leur nuisent doivent être envisagées aussi à travers cette lentille. »

— D^{re} Joann M. Lindenmayer, DMV, MPH, Dipl. American Veterinary Epidemiology Society (Hon.), présidente du Conseil de direction de la Humane Society Veterinary Medical Association

« Les séquences vidéo des rodéos que j'ai pu observer montrent des veaux, des taureaux ou des chevaux adultes jetés au sol, s'écraser sur des barrières et agressés physiquement de multiples façons. La normalité apparente de ces pratiques ne change rien à la réalité biologique selon laquelle elles sont physiquement et psychologiquement abusives, et de façon marquée. Dans un seul exemple, le cou d'un veau est violemment tordu d'environ 180 degrés. Une telle mauvaise manipulation risque de causer de graves blessures à l'animal en plus de l'exposer à du stress et à de la panique. Étant donné la compréhension moderne de la sensibilité animale et de la capacité de souffrance qu'on reconnaît aux animaux, ces pratiques ne peuvent plus être justifiées pour le divertissement de certaines personnes. »

— D^r Andrew Knight, BVMS, CertAW, MANZCVS, DipECAWBM (AWSEL), DipACAW, PhD, FRCVS, SFHEA, médecin vétérinaire, professeur de science du comportement et du bien-être animal, directeur fondateur du Centre for Animal Welfare, Université de Winchester, Royaume-Uni.

« Il convient de féliciter l'Assemblée nationale du Québec pour avoir reflété le consensus scientifique et sociétal reconnaissant la sensibilité de l'animal. Je suis vétérinaire canadien pratiquant en Angleterre depuis près de 50 ans. J'ai également écrit de nombreux livres sur le comportement animal qui sont basés sur le fait reconnu que les animaux ont une vie mentale interne. À la lumière des vidéos et des images provenant des rodéos de Montréal et de St-Tite qui m'ont été soumises, il est évident que le bien-être et la sécurité des veaux, des bouvillons, des taureaux, et des chevaux sont compromis. Les animaux présentent des signes comportementaux de détresse significative. Les rodéos font partie de mon histoire culturelle. Le changement culturel est difficile, mais nier ce que je vois dans les vidéos et images équivaudrait à nier tout ce que la science nous a appris sur le comportement des animaux au cours des dernières décennies. ».

– **D^r Bruce Fogle** MBE DVM (Guelph) MRCVS, médecin vétérinaire, président de la *Humane Society International*

« Les nombreuses études scientifiques montrant que les animaux éprouvent des émotions ont permis de faire voter une loi les protégeant eux et leur bien-être. Est-il donc normal de voir encore aujourd'hui des activités dites "récréatives" pour l'Homme mettre en danger la santé mentale et physique de ces animaux ? »

– **Mylène Quervel-Chaumette**, Ph.D., éthologue, directrice de Éthope

« Devant les signes de détresse évidents des animaux utilisés dans les rodéos, il est difficile de justifier qu'un tel sort leur soit réservé sous le couvert de "sport" ou de divertissement. L'idée que des animaux soumis à un tel stress, sans considération pour les risques physiques encourus et la peur générée, puissent être considérés comme des athlètes "heureux" de participer -- est d'une naïveté déconcertante ».

– **Marine Cassoret**, Ph.D., comportementaliste

« D'un point de vue scientifique, les indicateurs physiques, physiologiques et comportementaux mesurés afin d'évaluer le bien-être des équins et bovins utilisés lors des rodéos démontrent une atteinte aux impératifs biologiques. Les indicateurs physiques, comme des blessures, physiologiques comme des symptômes d'hyperthermie et des indicateurs comportementaux comme la ruade permettent de conclure que le bien-être de ces êtres animaux est compromis lors de tels d'événements ».

– **Anik Boileau**, M.Sc., éthologue, directrice du CERSI